

# Valls-Lavrilleux : BFM recycle les tocards



L'on aurait pu croire à un gag! Découvrant Manuel Valls et Jérôme Lavrilleux entrain de dissenter, doctement et stupidement, du cas Zemmour, dans Apolline matin sur RMC, après la surprise vint l'hilarité. Il faut savoir qu'ils sont tous deux désormais chroniqueurs attitrés de cette station.

Depuis qu'il n'est plus Premier ministre, Valls a tout raté, à l'exception de son troisième mariage (récent) avec une milliardaire catalane, avec laquelle il a remigré à Saint-Germain-des Près. Macron lui en voulant d'un 49-3, l'empêchant de se pavaner dans l'hémicycle pour défendre sa loi Travail, Manuel a eu beau faire la roue, il n'a jamais rien obtenu, pas même un strapontin. C'est ainsi que pour continuer à exister, un tant soi peu, à l'instar de Roselyne Bachelot, mais en moins bien, il fait le pitre sur RMC et RTL, deux fois par semaine.

N'oublions point que c'est lui qui a insisté auprès de Hollande pour qu'Emmanuel entre au gouvernement...

<https://ripostelaique.com/valls-se-planque-a-saint-germain-des-pres.html>

**Quant à Jérôme Lavrilleux...**

L'ancien directeur adjoint de la campagne de Sarkozy fut une figure majeure du procès Bigmalyon. C'est par lui que le

scandale advint, sur BFM TV, lorsqu'il reconnut, en larmes, en 2014, l'existence d'un montage financier. Pauvre petite chose... qui feignait de découvrir les magouilles politicardes.

Lors de son interrogatoire le 3 juin 2021, il assura que c'était après le second tour de la présidentielle, lors de la clôture des comptes de campagnes, que la fraude fut mise en place...

« C'était une dinguerie », a-t-il dit, précisant qu' «on nous demandait d'accélérer sans cesse la campagne, pour remonter dans les sondages ».

L'ancien député européen, ayant déclaré ne pas « aller au procès comme un mouton à l'abattoir », essaya de démontrer qu'il n'était pas le seul fautif, expliquant que Sarkozy « définissait la stratégie » et était « forcément » au courant. Naïf, il s'émut d'être tenu pour seul responsable, alors qu'après la défaite de Nicolas, « il ne restait plus que les ploucs de service pour assumer » et « signer les factures », «maintenant, certains veulent faire porter le chapeau à quelqu'un et on dirait bien que pour eux, j'ai une tête à chapeau», avait-il conclu.

Les procureurs ont demandé trois ans de prison avec sursis (!) et 50.000 euros d'amende pour l'ex-directeur adjoint de la campagne. Jérôme Lavrilleux sera fixé sur son sort le 30 septembre 2021. En attendant, il fait le zygomar sur RMC et quand on connaît la « justice», il va pouvoir continuer longtemps.

Médias et journalistes se plaignent de leur image déplorable. Devant un spectacle aussi affligeant tel que celui que nous a offert RMC, l'on ne peut que les remercier de parachever leur suicide au plus vite.

**Daphné Rigobert**

<https://www.youtube.com/watch?v=X1bu9sNPB40>